



QUALITÉ DES SOLS

Optimiser la qualité des sols de vos territoires pour un environnement maîtrisé et une exposition limitée de vos citoyens.



Enjeux de santé publique

- Un sol pollué est un lieu où les activités humaines ont répandu dans le sol des substances nocives pour l'environnement et l'homme.
- En France, on recense plus de 6 500 sites et sols pollués liés au passé industriel des territoires.
- La fermeture des anciennes exploitations industrielles et minières n'induit pas pour autant la disparition définitive des risques et des nuisances qui en résultent.
- Les pesticides sont utilisés en trop grande quantité, sans prise de conscience de la pollution des sols, de l'eau, de l'air et du danger que cela représente pour la santé.
- Dépolluer un sol consiste à rendre le sol ou le sous-sol apte à un nouvel usage après une pollution.

Réglementation

- L'article 173 de la loi ALUR et l'article L. 125-6 du code de l'environnement :
 - Prévoit que l'État élabore des Secteurs d'information sur les sols (SIS) répertoriant les « terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution ».
 - Créé également, afin de faciliter la reconversion, des friches industrielles, le dispositif « Tiers demandeur » qui permet qu'un tiers, tel qu'un aménageur par exemple, remplisse les obligations de réhabilitation portée par l'ancien exploitant du site au titre du code de l'environnement.
- La directive 2006/21/CE du Parlement et du Conseil du 15 mars 2006 concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive (dite DDIE)
 - Encadre les conditions d'autorisation, de stockage, de surveillance et de contrôle de ces déchets afin de garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement.
 - En application de l'article 20 de la DDIE, GEODERIS a mené de 2009 à 2012, un inventaire lié à l'activité minière sur le territoire métropolitain en les regroupant par secteurs.
- Le plan Écophyto II+ matérialise les engagements pris par le Gouvernement en matière de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques. Il apporte une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phyto pharmaceutiques de 50% d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

Impact sur la santé

- De nombreuses substances chimiques mesurées dans des sols pollués sont connues pour générer des effets multiples sur la santé. Si la description d'effets sanitaires dans une population qui réside sur ou à proximité d'un site pollué est souvent possible, il est très difficile d'estimer l'exposition des populations aux polluants présents dans les sols, car le passage des polluants du sol dans l'organisme humain est très mal connu. Aujourd'hui, cette exposition est fréquemment estimée par la mesure de biomarqueurs.
- Certains métaux lourds et métalloïdes sont connus pour leur pouvoir neurotoxique ou cancérigène par ingestion et/ou inhalation.
- Certains hydrocarbures, en particulier le benzène et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), sont reconnus pour leur effet CMR (Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique).
- Les personnes exposées aux pesticides ont plus de risque de développer de nombreuses maladies que les autres : cancer, malformations congénitales, problèmes d'infertilité, problèmes neurologiques ou encore système immunitaire affaibli.





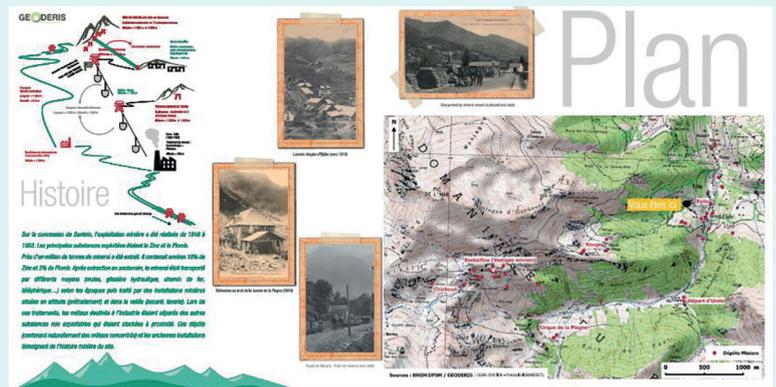
QUALITÉ DES SOLS

Optimiser la qualité des sols de vos territoires pour un environnement maîtrisé et une exposition limitée de vos citoyens.

Actions référentes en Occitanie

Information de la population lors des campagnes de prélèvements aux abords des anciens sites miniers.

Supports développés par les services la DREAL Occitanie et GEODERIS, diffusés par les préfetures concernées.



Exemple de panneaux d'information à destination des usagers de la vallée.

Gestion de l'après-mine dans la Haute-vallée du Lez, Préfecture de l'Ariège.

Après un diagnostic sanitaire et environnemental dans le cadre d'une étude d'interprétation de l'état des milieux dans la Haute-vallée du Lez, la préfecture de l'Ariège a déployé des panneaux d'information à proximité des anciens sites miniers pour l'information des usagers des lieux (randonneurs et éleveurs notamment).

Gestion des terres pollués dans le cadre de la réhabilitation de la zone d'activités accueillant les Ferronneries du Midi à Toulouse

Le site « Ferronneries du Midi » inclus dans le périmètre de la ZAC des Ponts Jumeaux a accueilli à partir du début du XX^e siècle un complexe industriel orienté sur l'usinage du fer pour des applications en matière de construction et activités agricoles. Au cours du second conflit mondial, le site des Ferronneries du Midi a aussi hébergé des activités industrielles lourdes (fonderie de métaux ferreux de l'ordre de 115 000 t de lingots et 91 000 t de produits finis entre 1940 et 1948) rapatriées par l'Etat de la partie Nord du pays. Dans les années 1980, le site n'est plus le siège d'aucune activité industrielle. Il a été reconverti en usage urbain (résidentiel et équipements publics) dans le cadre de la ZAC.

Les travaux de dépollution (2006-2007) ont entraîné l'excavation de terres dont environ 30 000 m³ ont été envoyées dans les filières appropriées de stockage de déchets et environ 63 000 m³ sont confinés dans un ouvrage sur le site.

Les opérations de réhabilitation ont finalement été étendues à la totalité des remblais présents sur le site, dépassant les exigences réglementaires. Aussi, aucune pollution résiduelle ne subsiste sur le site à l'exception des terres confinées au sein de l'ouvrage de confinement qui fait l'objet d'une fiche SIS afin que des précautions soient prises en cas de travaux à proximité de cet ouvrage.



Actions référentes nationales

Gestion exemplaire des terres polluées sur le chantier de la 3^{ème} ligne de tram de Saint-Etienne

Depuis novembre 2019, après 2 ans de travaux, la 3^{ème} ligne de tram est opérationnelle. D'une longueur de 4,3 km et d'une surface d'espace public d'environ 140 000 m², elle vise à transporter 14 000 voyageurs par jour sur le quart Nord Est de Saint-Etienne. L'aménagement du boulevard colonel Marey, contigu, à la ligne de Tramway a également été intégré dans la gestion des terres du projet. Ce boulevard présente une longueur d'environ 600 m et une surface d'environ 15 000 m². Le recyclage des matériaux de chantier a représenté d'importants enjeux environnementaux car plus de 65 000 m³ de terres ont été déplacés pendant toute la durée du chantier, soit plus de 4 500 camions. Afin de limiter la circulation des camions ainsi que l'apport de matériaux de carrières extérieures, les équipes de Saint-Etienne Métropole ont fait le choix d'installer un site de gestion et de recyclage des déblais de terrassement sur le chantier, au lieu de transporter tous ces matériaux vers des centres de traitement agréés.

Surveillance environnementale d'établissements accueillant des populations sensibles implantés sur des anciens sites (potentiellement) pollués dans la ville de Lyon

En application de la circulaire du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles, la Direction de l'écologie urbaine de la Ville de Lyon a travaillé en transversalité avec les autres directions impliquées (centrale de l'immobilier et construction en particulier) pour disposer des données nécessaires à la réalisation des actions en surveillant les milieux (air, eaux, sols, gaz de sols). L'interprétation des résultats a permis de définir la nécessité ou non de mettre en place des mesures de gestion.

« Zéro pesticide dans nos villes & villages », Communauté de communes Sud Vendée Littoral

Dans le cadre du Contrat Régional Bassin Versant du Lay, la Communauté de Communes accompagne les communes dans la transition vers le zéro pesticide.

Les objectifs du projet sont :

- de poursuivre la réduction de l'utilisation des pesticides pour arriver en finalité à zéro pesticide,
- De contribuer à améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions phytosanitaires,
- de préserver la santé des agents et des administrés.

Cette action est principalement axée sur l'aménagement des cimetières qui sont de véritables points noirs pour les communes qui souhaitent bannir les pesticides de ces lieux.

Retrouver le détail de ces actions sur le site [Territoire santé-environnement](#) notamment les coûts, les délais, les partenaires.





QUALITÉ DES SOLS

Optimiser la qualité des sols de vos territoires pour un environnement maîtrisé et une exposition limitée de vos citoyens.

Outils et ressources téléchargeables

De nombreux documents sont à votre disposition sous divers formats (affiche, dépliant, flyer, plaquette, annonce-presse, bandeau web...) Vous pouvez les retrouver sur le site du PRSE 3 Occitanie, rubrique « Participer à la dynamique santé-environnement en Occitanie / Outils pour communiquer en santé-environnement ».

Sites internet

- Tout comprendre sur les sites et sols pollués (BRM)
- Guide méthodologique à l'attention des collectivités relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) et à la carte des anciens sites industriels et activités de service (CASIAS)
- Inventaire historique des sites industriels et activités de service (BASIAS)
- Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif
- Georisques, portail cartographique dédié à l'information sur les risques (qui donnera accès aux cartes des SIS et des sites BASIAS)
- Guide ADEME présomption de pollution d'un sol des clés pour comprendre et agir
- Méthodologie nationale et réglementation sur les sites et sols pollués du Ministère en charge de l'environnement
- La gestion de l'après-mine
- Le plan ECOPHYTO



Foire Aux Questions



Je souhaite réhabiliter un site pollué

- Examen de la situation (bibliographique, historique) et diagnostic
- Examen de la compatibilité des sols avec des usages
- Plan de gestion des sols (travaux prévus)

Qui peut m'accompagner dans mon projet ?

- Un bureau d'étude spécialisé dans la gestion des sols pollués
- L'Agence régionale de santé s'il y a un enjeu sanitaire avéré
- L'ADEME dans le cadre de reconversion de friches polluées
- La préfecture pour une mise en contact avec les bons interlocuteurs du territoire

Comment prendre en compte une situation historique que je ne peux assainir ?

Intégrer la problématique des sites et sols pollués dans les documents d'urbanisme tels que les SCoT et les PLU pour anticiper les risques d'une éventuelle reconversion

Pour un environnement favorable à la santé en Occitanie



DREAL Occitanie, Direction des risques industriels, département sol, sous-sol, éoliennes
> prse.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

ARS, Pôle régional santé environnement
> ars-oc-prse@ars.sante.fr



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

